

LA GESTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES DES AGENTS CONTRACTUELS

Spécial FPE

Mise à jour janvier 2025

 Durée: 7 heures (1 jour)

Tarif : 620 € HT/stagiaire

Comment gérer un dossier d'accident ou de maladie professionnelle d'un agent contractuel
 Comment intégrer la gestion externalisée des risques professionnels des agents contractuels et leur réparation
 Savoir différencier la gestion des contractuels gérés en auto-assurance et les contractuels du régime général de la sécurité sociale

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Assurer et renforcer la connaissance de la réglementation relative à la protection sociale des agents contractuels de l'Etat.
- Savoir qualifier les évènements (AT, MP) et savoir appliquer le principe de la présomption d'imputabilité
- Connaître les principes généraux applicables à la gestion des risques professionnels des agents contractuels et maîtriser la procédure d'instruction du régime général
- Connaître et maîtriser la procédure d'indemnisation et de réparation de l'agent contractuel

PROFIL DES APPRENANTS

Pour qui :

- Agents ou responsables des services RH
- Agents chargés de la gestion de carrière des agents contractuels

Pré-requis :

- Aucun Pré-requis
- Profil débutant ou peu expérimenté
- Formation accessible à tous

CONTENU DE LA FORMATION

Introduction

- Le champ d'application de la réglementation
- le fonctionnement du régime
- La coordination entre régime spécial et régime général

La procédure de reconnaissance des Accidents du travail et maladies professionnelles

- Les modalités de déclaration des risques professionnels
- la procédure d'instruction dématérialisée de la CPAM
- La gestion des contractuels en auto-assurance
- Mise en situation, cas d'espèce, présentation de la plateforme de la CPAM

Rémunération pendant le congé

- la protection sociale et statutaire
- la subrogation

L'indemnisation et la réparation

- Soins et arrêts de travail
- cas particulier de la rechute
- la réparation du régime général (rente ou indemnité en capital)

La suite donnée aux congés ATMP

- Temps partie thérapeutique
- Reclassement ou licenciement

Cas pratique :

La lettre de réserve de l'employeur
 Le calcul de la rente